

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Rôle et objectifs

C'est avant tout un projet éducatif citoyen qui s'adresse aux enfants de la commune.

Le CMJ a pour rôle d'intéresser et d'intégrer les enfants à la vie de la commune. Il a pour objectif de collecter les idées des enfants mais aussi de les faire participer à des projets dont ils seront à l'initiative.

Acteur de la vie locale, le CMJ participera également à la vie de la commune en étant présent sur certains événements (commémoration, participation au Téléthon...) ou en s'associant à certains projets du village (journée éco-citoyenne, inauguration...).

Ces idées et ces projets seront présentés au maire et validés en Conseil Municipal.

Fonctionnement

- Tranche d'âge : 10-17 ans
- 2 représentants par tranche d'âge (soit au total 16 conseillers) avec la parité fille/garçon (si possible)
- Elus pour 2 ans sauf pour les 10 ans, qui auront une élection (au sein de l'école) chaque année et pour les 17 ans, qui compte tenu de leur âge, ne pourront être élu que pour un an.
- Election : par tirage au sort parmi les bulletins transmis à la mairie
- Ce CMJ sera présidé et assisté par un ou plusieurs élus de la commune.
- Périodicité : des réunions plénières se dérouleront environ 3 fois par an en mairie le samedi matin. Parallèlement et selon les projets à mener, des groupes de travail pourront être amenés à se réunir plus souvent (samedi matin, mercredi après-midi ou mardi fin de journée).

Les élections (par tirage au sort) des premiers conseillers pour le mandat 2021/2023 auront lieu le vendredi 05 mars 2021. Il faudra donc que votre candidature soit déposée en mairie avant le lundi 1^{er} mars 2021.

Chaque candidature fera l'objet d'une déclaration validée par les parents, formalisant ainsi l'engagement citoyen.

Bulletin de candidature

(enfants nés entre 2004 et 2010)

ENFANT

NOM..... PRENOM :

Age..... Date de naissance :

PARENTS

NOM : PRENOM :

Adresse.....

TEL/...../...../...../..... mail.....

Signature enfant

Signature parents